



Cavalerie bancaire , cheque impaye

Par **stephane bris**, le **24/01/2017** à **11:46**

Bonjour ,

voici ma question

j ai deux comptes bancaire , j ai fait un chèque d un compte a un autre pour pouvoir payer loyer et facture edf mais entre temps , un compte à été clôturer

Malgres mes excuses et explications , ma banquière m accuse de cavalerie bancaire, me harcèle plusieurs fois par jours pour que je lui amène la somme en espèce et menace de déposer plainte

J aimerais savoir si elle peut en personne allez porter plainte ou si cela doit passer par sa hiérarchie se qui me laisserais un peu plus de temps pour rembourser

merci de votre réponse

Par **youris**, le **24/01/2017** à **12:04**

bonjour,

tout dépend si cette personne est habilité à déposer une plainte.

cela peut se faire par internet.

salutations

Par **stephane bris**, le **24/01/2017** à **12:49**

merci ,

c'est la responsable de l'agence qui me menace , je pensais que le dossier remontait vers sa direction , car je n arrive pas a discuter avec elle et trouver un arrangement et surtout un délais

Par **Visiteur**, le **24/01/2017** à **13:02**

Bjr

Pratique vieille comme le monde, la cavalerie est un délit et un directeur d'Agence est en général habilité à déposer plainte.

Prenez contact avec le directeur commercial régional, le responsable du contentieux ou le médiateur de la banque.

Par **stephane bris**, le **24/01/2017** à **15:17**

elle peut déposer

plainte pour 1 chèque , car il y en a qu'un